



# Mise à Jour Pays

## Négociations sur les subventions de la pêche à l'OMC: Perspectives des parties prenantes

### Proposée par



Action Développement et Intégration Régionale (ADIR)

[www.adirpf.org](http://www.adirpf.org)

### Introduction

D'une superficie de 32.900 km, le Lac Tanganyika représente 17 % de la surface en eau douce du monde et abrite une grande variété d'espèces de poissons. Il est également la plus longue étendue d'eau douce sur la planète, s'étendant sur 676 km. Sa profondeur maximale enregistrée est de 1470 m avec une moyenne de 570 m. Il se classe au 7ème rang mondial des Lacs Intérieurs et au 2ème rang mondial de par sa profondeur après le Lac Baïkal en Russie. Le Lac est partagé entre quatre pays, à savoir la Tanzanie (41% de la superficie), la République Démocratique du Congo (45%), le Burundi (8%) et la Zambie (6%)<sup>1</sup>.

Actuellement, la valeur de la production de poissons pour l'ensemble du Lac Tanganyika est de 180 millions de dollars (sur les rives). Toutefois, si l'on

permet aux petits poissons de grandir, et si d'autres moyens sont utilisés pour arrêter les prises de poissons de taille illégale, le rendement net pourrait atteindre jusqu'à 300 millions de dollars par an sur le site de débarquement. Cela équivaut à une production de l'ordre de 160 000 à 200 000 tonnes par an. Pour le moment, les débarquements annuels de poissons au Burundi sont estimés entre 10 000 et 11 000 tonnes ; en Zambie de 10 000 à 11 000 tonnes, en Tanzanie de 34 000 à 37 800 tonnes, et de 60 000 tonnes en RDC. Le total pour les quatre pays serait ainsi de 114 000 à 120 000 tonnes chaque année<sup>2</sup>.

Il y a d'autres lacs dans le Nord-Est du pays: Mwungera, Narungazi, Rwihinda, Cohoha, Kanzigiri, Rweru et Gacamirindi. Les plus étendus et plus connus sont Cohoha et Rweru qui font frontière avec le Rwanda. La pêche est pratiquée dans tous

<sup>1</sup> Herman, 1977

<sup>2</sup> Van der Knaap et. al. 2013

ces lacs.

Le Burundi est en outre sillonné par un grand nombre de cours d'eau permanents et temporaires. Sa configuration topographique répartit ces cours d'eau en deux bassins, à savoir le Bassin du Nil et celui du Congo. Le Bassin du Congo se subdivise en deux sous-bassins, le Bassin de l'Ouest drainé par la Rusizi et ses affluents et le Bassin du Sud-Est drainé par la Malagarazi et ses affluents.

La pêche sur le Lac Tanganyika concerne principalement 6 espèces qui représentent plus de 80% des prises annuelles de tout le Lac ; 2 Clupéidés : le *Stolothrissa tanganyikae* (Ndagala) et le *Limnothrissa miodon* (Lumbo) ; 4 Prédateurs : le *Lates stappersii* (Mukeke) ; le *Lates mariae* (Sangala) ; le *Lates microlepis* (Nonzi) ; le *Lates angustifrons* (Ngomba). La pêche concerne également d'autres espèces (plus des 345 espèces enregistrées).

## Accès au marché

La commercialisation des produits de la pêche s'effectue à travers des réseaux traditionnels très diffus qui s'étendent tant aux zones rurales qu'aux marchés urbains. A l'intérieur des pays, les produits sont commercialisés essentiellement sous forme de poissons séchés et fumés, sauf dans le cas de la Zambie où les produits de forte valeur marchande (*Lates sp*) sont congelés avant d'être distribués vers les zones minières. La part du poisson commercialisé séché représente plus de 80% de la production totale du lac Tanganyika.

Le commerce intra-régional est développé par voie lacustre en particulier. Les premiers niveaux de transaction du poisson sont les débarcadères. A ce niveau, une première partie du poisson est vendue à l'état frais à des détaillants pour le marché local, et à des grossistes pour les zones urbaines. En Zambie les produits de forte valeur marchande, tels le *Lates sp*, sont achetés par les sociétés de pêche industrielle et congelés avant d'être distribués vers les zones minières. En RDC, certaines facilités existaient dans la zone de Kaliémie et du poisson congelé était acheminé par train dans les zones de Lubumbashi et du Shaba. Mais, à cause de la guerre civile qui a touché plusieurs zones du pays, ces connexions ne sont plus actives. Quant au poisson transformé, constitué essentiellement des petits pélagiques séchés, il est collecté dans les

villages par des commerçants grossistes, conditionné dans des sacs de 80 à 120 kg et acheminé par voie fluviale principalement vers les marchés ruraux et urbains de la région. A partir de là, le produit est distribué dans les arrières pays par des commerçants demi-grossistes et détaillants.

Le poisson est vital dans l'environnement marin des océans et les zones écologiques des côtes, il joue un rôle dans la régulation du climat, dans les processus biogéochimiques et contribue dans d'autres services indirects de l'écosystème.

Bien qu'une étude récente ait classé le lac Tanganyika comme étant relativement en bonne santé, la santé des écosystèmes aquatiques et terrestres du bassin est de plus en plus menacée. Les preuves scientifiques recueillies au cours de cette dernière décennie démontrent que le bassin est devenu vulnérable aux effets du changement climatique et aux diverses activités humaines non durables notamment l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du lac Tanganyika 2000.

Les principales menaces pesant sur la richesse biologique et l'utilisation durable des ressources dans le bassin du lac Tanganyika proviennent des taux de croissance élevés de la population humaine, de l'extrême pauvreté et du manque global de développement durable.

« Toutes les communautés riveraines des lacs dépendent des activités de pêche sur le lac pour survivre. Il se remarque par conséquent une surexploitation des ressources halieutiques. La difficulté est de pouvoir décongestionner ces activités Il est possible de développer d'autres activités alternatives pour réguler le nombre les activités de pêche sur le lac. Notamment l'élevage du petit bétail et de la volaille, la promotion d'autres métiers socio-professionnels et surtout l'éducation des enfants des communautés riveraines des lacs ».

Antoine KIYUKU, Programme Régional de Développement Intégré du lac Tanganyika, Ancien Directeur des Eaux, Pêche et Aquaculture

Pour de nombreuses communautés locales, il existe peu d'autres ressources disponibles mises à part la pêche et l'agriculture, par conséquent le taux d'extraction des ressources naturelles est devenu impossible à soutenir. La conversion croissante des forêts en terres agricoles est la cause de pertes importantes de biodiversité dans la région du lac

Tanganyika. Des habitats vitaux pour la vie sauvage ont disparu dans de grandes parties du bassin et relativement peu de zones primitives demeurent.

La déforestation a fortement accéléré les taux d'érosion dans le bassin, entraînant ainsi la perte de couches arables riches en nutriments et la sédimentation. Les sédiments érodés s'accumulent dans les zones du lac proches du littoral où les habitats sont modifiés et la production primaire est perturbée, ce qui affecte négativement la richesse et la densité des espèces aquatiques.

La pollution émanant des industries et des communautés du bord du Lac, menacent également la productivité et la durabilité à long terme des ressources du Lac Tanganyika.

« Pour de nombreuses communautés locales, il existe peu d'alternatives de ressources disponibles mises à part la pêche et l'agriculture, par conséquent le taux d'extraction des ressources naturelles est devenu impossible à soutenir. La conversion croissante des forêts en terres agricoles est la cause de pertes importantes de biodiversité dans la région du lac Tanganyika. Des habitats vitaux pour la vie sauvage ont disparu dans de grandes parties du bassin et relativement peu de zones primitives demeurent ».

Gabriel HAKIZIMANA, Directeur de l'Environnement, Autorité du Lac Tanganyika

## Cadre légal et réglementaire

La pêche du Burundi est régie par la Loi n°1/ 17 du 30 novembre 2016 portant organisation de la pêche et de l'aquaculture au Burundi.

L'article 3 alinéa 2 de la loi indique que « la gestion des ressources halieutiques est une prérogative de l'Etat qui définit à cet effet, une politique visant à protéger, à conserver ses ressources et à prévoir leur exploitation durable de manière à préserver l'écosystème ».

« Les activités réalisées dans le volet suivi, contrôle et surveillance des pêches ont porté essentiellement sur la lutte contre l'utilisation des engins illégaux de pêche, la surveillance et la protection des zones de frayères, le respect de l'arrêt obligatoire de pêche, la sensibilisation sur la participation des communautés des pêcheurs sur l'exploitation rationnelle du patrimoine halieutique, ainsi que la synergie dans la lutte contre les vols sur le lac Tanganyika ».

Gabriel BUTOYI, Président de la Fédération des Pêcheurs et Fournisseurs de Poisson au Burundi

Des patrouilles de surveillance des zones de reproduction ont été menées par les membres des comités des pêcheurs en collaboration avec tous les partenaires du domaine afin de préserver les zones protégées identifiées pour la reproduction des poissons. Au cours de cette année, les comités des pêcheurs ont saisis et détruits 6537 engins illégaux de pêche dont 18 sennes de plages, 37 filets maillants encerclant, 623 filets maillants mono filament (Kamusipi) et 5859 moustiquaires. 60 zones de frayères ont été identifiées dont 17 déjà délimitées par la DEPA, leur surveillance est assurée par les comités des pêcheurs. Les zones de frayères sont des endroits très fréquentées par les utilisateurs des engins illégaux<sup>3</sup>.

L'article 4 de la loi définit les différents types de pêche, c'est-à-dire, la pêche de subsistance, la pêche coutumière, la pêche artisanale, la pêche sportive, la pêche industrielle, la pêche scientifique, la pêche de poisson d'aquarium, et la pêche professionnelle. La Loi ajoute en son article 5 que le Ministère ayant la pêche et l'aquaculture dans ses attributions détermine par la voie d'ordonnance les conditions d'exercer les différents types de pêche mentionnés à l'article 4.

L'administration locale n'a pas les compétences suffisantes pour contenir la pression de la population pauvre qui survit grâce aux ressources du Lac. Elle prend des mesures de délimitation de zones protégées sans proposition d'activités alternatives pour atténuer cette pression.

<sup>3</sup> Rapport annuel de la Fédération des Pêcheurs et Fournisseurs de Poisson au Burundi ; édition 2016

« Un calendrier de pêche élaboré par les experts en pêche de la DEPA en collaboration avec les pêcheurs a été bien communiqué et respecté ; les périodes d'arrêt obligatoire de pêche ont été observées scrupuleusement par les pêcheurs, cependant quelques irrégularités ont été signalées pour la pêche coutumière. Des sanctions ont été prises à l'endroit des contrevenants ».

Gabriel BUTOYI, Président de la Fédération des Pêcheurs et Fournisseurs de Poisson au Burundi

Le Burundi, la RDC et la Tanzanie ont des politiques de pêches qui datent respectivement de 1988, 1986 et 1997. La Zambie, elle, n'a pas de politique spécifique à la pêche, mais les orientations du sous-secteur sont consignées dans la politique agricole. Les objectifs des politiques des Etats en matière de pêche, tels que définis dans les documents de politique, sont en général d'accroître, de manière significative, la contribution du sous-secteur à la sécurité alimentaire. Spécifiquement, les politiques visent à : (i) accroître la production halieutique pour approvisionner les marchés intérieurs et réduire les importations ; (ii) améliorer les revenus, assurer le bien-être des pêcheurs et créer des emplois ; (iii) développer la coopération régionale et internationale<sup>4</sup>.

Au cours des 40 dernières années, la production des pêcheries du Lac Tanganyika a connu des changements considérables. Malgré l'impact des périodes de troubles civils, la pêche industrielle dans la partie nord du Lac s'est développée mais elle n'est plus rentable en raison de l'augmentation des coûts et du faible nombre de prises. Dans le même temps, la pêche artisanale s'est développée rapidement. Les résultats d'une enquête-cadre de 2011 ont montré que la capacité de pêche a plus que doublé en 15 ans, passant de 31500 à 95000 pêcheurs et unités de pêche. Non seulement le nombre de pêcheurs a augmenté, mais il a également été observé une augmentation de pirogues de pêche, de femmes formatrices, de commerçants, et enfin du nombre d'engins de pêche illégaux et destructeurs. Les prises de poissons ont

ainsi considérablement baissé en Zambie, en RDC et en Tanzanie<sup>5</sup>.

« Entre 1992 et 2001, le Projet de Recherche sur le Lac Tanganyika (RLT)<sup>6</sup> a été mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)<sup>7</sup> en étroite collaboration avec les instituts de recherche des pays riverains : le Burundi, la République Démocratique du Congo, la Tanzanie et la Zambie. Le RLT a étudié le potentiel productif et halieutique du lac et a élaboré des modalités de gestion régionale des ressources halieutiques. Le résultat majeur du RLT a été l'établissement d'un Plan cadre de Gestion des Pêches du Lac Tanganyika (PCAP), qui est basé sur le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) de la FAO. Le PCAP a été adopté par le Sous-comité du lac Tanganyika du Comité des Pêches Continentales pour l'Afrique (CPCA) lors de sa huitième session en 1999 ».

Gabriel HAKIZIMANA, Directeur de l'Environnement, Autorité du Lac Tanganyika

L'aquaculture peut jouer un rôle important dans la vie socio-économique du Burundi. Elle peut développer les différents acteurs à chaque maillon de la chaîne de production (industries de services) ; c'est-à-dire, la fourniture d'intrants, la transformation, le transport et la commercialisation. La génération des revenus et la création d'emplois permettent l'accès aux denrées alimentaires et services variés, réduisant ainsi l'insécurité alimentaire et la pauvreté. A travers le paiement des taxes, l'aquaculture contribue également aux recettes de l'Etat.

Le développement de l'aquaculture peut également améliorer la balance commerciale du pays, du moment qu'elle permet l'économie des devises en réduisant les importations de poisson et, en cas de surplus, générer des devises à travers l'exportation. De plus, en rationalisant l'utilisation de l'eau et en valorisant les sous-produits agricoles utilisés comme intrants nutritifs, l'aquaculture peut réduire la pression sur les ressources naturelles telles que les produits de la pêche, les produits forestiers non

4 Rapport d'évaluation du Projet d'Appui au Programme Régional d'Aménagement Intégré du lac Tanganyika (PRODAP)

5 Programme pour la mise en œuvre d'une stratégie des pêches pour la région Afrique Orientale et Australe - Océan indien

6 <http://www.fao.org/fi/oldsite/ltr/index.htm>

7 L'essentiel du financement a été fourni par le Département de la Coopération Internationale pour le Développement du Ministère des Affaires Etrangères finlandais (FINNIDA).

ligneux et l'environnement<sup>8</sup>.

## Défis à l'encontre d'une éventuelle relance du secteur au Burundi

Sur le plan régional, l'absence d'une législation de la pêche harmonisée de même que la faible capacité institutionnelle sont les obstacles à une gestion efficace. Les mécanismes de coopération destinés à promouvoir l'intégration régionale et la gestion concertée des pêcheries partagées sur le Lac Tanganyika ont été pratiquement arrêtés, particulièrement ceux ayant leur siège à Bujumbura.

La législation nationale associée à des mesures de gestion existe, mais elle est rarement mise en pratique en raison d'un manque de ressources et d'organisation. Cela s'explique par l'éloignement et la dispersion des zones de production, le manque d'infrastructures de stockage du poisson frais au niveau local et les difficultés de transport sur de longues distances.

Les techniques de séchage ou fumage ainsi que les méthodes de conditionnement et de transport utilisées dans les quatre pays sont à l'origine de nombreuses pertes physiques et/ou économiques. Selon les estimations, les pertes physiques occasionnées atteignent dans certains cas jusqu'à 15% de la production. Le séchage est pratiqué dans de mauvaises conditions et le poisson séché est mal stocké.

Dans les quatre pays, les services techniques et les structures de recherche halieutique sont confrontées à d'énormes problèmes parmi lesquels on peut citer: le manque de moyens financiers (faiblesse des allocations budgétaires), humains (très peu de cadres spécialisés et disponibles), manque d'encadrement technique opérationnel, manque de motivation et de matériels (très peu ou pas de matériel informatique et bureautique, locaux fortement délabrés), manque de moyens de transport et de communication, etc.. A cela s'ajoute le manque de méthodes de travail, en particulier

dans le domaine des statistiques et de l'aménagement.

Il y a une faible concertation et collaboration entre les différents services des administrations, les autorités locales, les ONGs et les opérateurs de la filière.

Une contrainte majeure du secteur de la pêche réside dans la mauvaise gestion des ressources halieutiques dans certaines zones, la dégradation de plus en plus prononcée des bassins versants, le niveau croissant de pollution des écosystèmes aquatiques, ce qui, à terme, altère la productivité naturelle du Lac.

« Les changements climatiques ajoutent une pression supplémentaire sur les écosystèmes terrestres et aquatiques dans le bassin, qui pourrait causer une dégradation significative de l'environnement. Si aucune mesure n'est prise pour traiter les effets croissants et négatifs du changement climatique, on s'attend à ce que le développement socio-économique stagne ou s'inverse et que les problèmes associés à la pauvreté et à la pénurie alimentaire s'aggravent. Tôt ou tard, cette situation pourrait provoquer un accroissement des conflits autour des ressources naturelles, ce qui compromettrait davantage la stabilité sociale et la sécurité dans la région ».

Antoine KIYUKU, Programme Régional de Développement Intégré du lac Tanganyika, Ancien Directeur des Eaux, Pêche et Aquaculture

## Soutien ou mesures politiques pour le Burundi

Les projets du programme régional d'aménagement intégré du Lac Tanganyika sont formulés par les Etats, mais sont financés presque en totalité par des subventions extérieurs au travers de fonds régionaux et internationaux. Ils ont pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le bassin du Lac, une région parmi les plus pauvres du monde, avec des proportions considérables de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté absolue. Ces programmes visent à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations du bassin, à travers la bonne

<sup>8</sup> Stratégie Nationale de Développement de l'aquaculture

au Burundi Décembre 2010

gestion du Lac Tanganyika et de ses ressources naturelles. Les subventions à la pêche concernent la fourniture des infrastructures et des équipements de la pêche, le développement des marchés de l'industrie et des produits de la pêche, ainsi que les financements pour la recherche. Les subventions consistent également à réduire le potentiel de la flottille de pêche ainsi que les équipements non réglementés comme les filets à petites mailles et les sennes de plage. Les subventions sont instituées pour atténuer les fluctuations excessives des prix du poisson, et les achats des excédents de produits dérivés du poisson à destination du Programme Alimentaire Mondial (PAM). La vente du poisson sur le littoral du lac Tanganyika n'étant pas réglementée, les prix changent en fonction des captures quotidiennes. Les pays industrialisés qui vendent des excédents pour le PAM contribue à l'alimentation dans les communautés scolaires.

Les subventions soutiennent également la construction, l'extension et la modernisation d'installations de transformation du poisson. Les programmes des gouvernements à travers le Programme d'Action Stratégique pour la Protection de la Biodiversité et la Gestion Durable des Ressources Naturelles du Lac Tanganyika et de son Bassin ont effectivement mis à la disposition des associations des pêcheurs, des infrastructures de pêche comme les centres de débarquement, les claies de séchage, les fours de fumage, mais aussi des infrastructures sociales comme les centres de santé et les écoles primaires.

Le gouvernement pourrait adopter la Loi sur les prêts pour l'amélioration des pêches, essentiellement les prêts aux petites entreprises de pêche. Cette loi serait difficile à appliquer dans le pays du littoral du lac, étant donné qu'il n'y a pas de banques spécialisées pour octroyer des crédits de pêche. Les pêcheurs achètent les équipements avec leurs propres moyens, ce qui explique également pourquoi certains équipements ne respectent pas les normes exigées par les services publics habilités.

« Les contributions du Burundi dans l'accord sur le climat sont pertinentes mais elles requièrent des préalables notamment la recherche et la formation. Nous travaillons de façon artisanale et anarchique, la structure de la pêche sur le Lac Tanganyika a besoin d'être appuyée en matière de recherche et de formation d'experts nationaux capables d'orienter les travaux d'exploitation du Lac ».

Sébastien NYAMUSHAHU, Conseiller, Ancien technicien des pêches à la Direction des Eaux, Pêche et Aquaculture (DEPA)

## Recommandations

La réduction des subventions à l'accroissement des capacités (qui représentent environ 60 pourcent du total des subventions à la pêche), y compris les subventions d'exploitation telles que les subventions au carburant, pourrait mettre un frein à l'exploitation des ressources halieutiques africaines par les flottes étrangères. Dans le même temps, les nouvelles disciplines multilatérales doivent offrir une flexibilité suffisante pour permettre aux pays africains côtiers et insulaires de développer leur secteur national de la pêche en vue de mieux exploiter leurs propres ressources halieutiques.

Un traitement spécial et différencié approprié et effectif pour les PED et PMA devrait faire partie intégrante des négociations, compte tenu de l'importance de ce secteur pour les priorités de développement, la réduction de la pauvreté et les préoccupations en matière de garantie des moyens d'existence et de sécurité alimentaire.

### ► Assistance technique

Les documents de politique des pêches dans les quatre pays doivent être actualisés et harmonisés de manière à prendre en considération les changements intervenus dans le secteur des points de vue bioécologique, technique et socio-économique. Le développement de la recherche halieutique et des statistiques de pêche par l'accès aux technologies et aux ressources de l'information appropriées est un impératif pour la gestion du lac.

Une assistance est également requise pour contribuer à l'amélioration de la qualité des produits de pêche et le développement des circuits de commercialisation.

## 🔹 Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités devrait prendre en compte la formation des ressources humaines et le développement des infrastructures physiques (chaîne de froid, transport, stockage). Dans certains cas, des réformes sont requises pour permettre l'établissement des mécanismes de gestion durable des revenus, la réorganisation des producteurs et la promotion de l'initiative privée.

## 🔹 Soutenir les pays riverains du Lac Tanganyika et le Burundi en particulier qui abrite l'Autorité du Lac Tanganyika

Relancer le Projet d'Appui au Programme Régional d'Aménagement Intégré du Lac Tanganyika (PRODAP) qui était cofinancé conjointement par le FAD<sup>9</sup> à hauteur de 43,3% pour le prêt et 10,7% pour le don, le FEM<sup>10</sup> pour 19,7%, le FND<sup>11</sup> à hauteur de 17,6%, l'UICN<sup>12</sup> à hauteur de 1,5%, et les Gouvernements et bénéficiaires à hauteur de 7,2%.

## 🔹 Sensibilisation à une gestion rationnelle des ressources halieutiques et la protection de la biodiversité marine et son littoral

Il est nécessaire de développer l'implication effective des pêcheurs dans la gestion de la pêche et la protection de la biodiversité. Les pays devraient être encouragés à élaborer des directives harmonisées d'utilisation de terres pour l'ensemble du bassin, afin d'éviter que les objectifs de gestion des terres d'un pays ne réduisent à néant les pratiques de gestion des terres d'un autre.

## 🔹 Accès au marché régional et international pour le poisson de grande qualité :

L'aménagement des pêches, du désenclavement des zones de production et la réduction des pertes après captures pourrait contribuer à augmenter la disponibilité totale de produits halieutiques dans les pays riverains du Lac Tanganyika.

## Personnes Ressource

### Sébastien NYAMUSHAHU, conseiller

Ancien technicien des pêches à la Direction des Eaux, Pêche et Aquaculture (DEPA)

### Antoine KIYUKU, Projet

Ancien Directeur des Eaux, Pêche et Aquaculture

### Gabriel HAKIZIMANA

Autorité du Lac Tanganyika  
Directeur de l'Environnement

### Gabriel BUTOYI

Président de la Fédération des Pêcheurs et Fournisseurs de Poisson au Burundi

<sup>9</sup> Fond africain de Développement

<sup>10</sup> Fond pour l'Environnement Mondial

<sup>11</sup> Fond Nordique de Développement

<sup>12</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature.



## CUTS International, Geneva

CUTS International, Geneva is a non-profit NGO that catalyses the pro-trade, pro-equity voices of the Global South in international trade and development debates in Geneva. We and our sister CUTS organizations in India, Kenya, Zambia, Vietnam, and Ghana have made our footprints in the realm of economic governance across the developing world.

© 2017. CUTS International, Geneva.

This country update note is authored by ADIR, Burundi. CUTS' country updates aim to inform negotiators and policy makers about stakeholders' perspectives on the ground related to a particular issue. Readers are encouraged to quote or reproduce material from this paper for their own use, provided due acknowledgement of the source is made.

37-39, Rue de Vermont, 1202 Geneva, Switzerland

[geneva@cuts.org](mailto:geneva@cuts.org) • [www.cuts-geneva.org](http://www.cuts-geneva.org)

Ph: +41 (0) 22 734 60 80 | Fax:+41 (0) 22 734 39 14 | Skype: cuts.grc

PROMOTING AGRICULTURE, CLIMATE AND TRADE LINKAGES IN THE EAST AFRICAN COMMUNITY – PHASE 2

The PACT EAC2 project builds capacities of East African stakeholders for climate-aware, trade-driven and food security-enhancing agro-processing in their region. Web: [www.cuts-geneva.org/pactec2](http://www.cuts-geneva.org/pactec2)



The PACT EAC2 project is undertaken with funding support from the Swedish International Development Cooperation Agency (Sida).